

Mamoudzou, le 21 décembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE :
LES CONSULTATIONS AUX URGENCES SONT DESORMAIS REGULEES PAR LE SAMU (CENTRE 15)

Malgré le travail conjoint des équipes des différents services du Centre Hospitalier de Mayotte et de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte pour maintenir et assurer une offre de soins à la population, des tensions majeures sont toujours constatées au niveau des ressources en professionnels de santé du service des urgences et fragilisent ainsi son organisation.

Par conséquent, il est demandé à la population mahoraise **d'appeler systématiquement le SAMU Centre 15** avant de se présenter aux urgences. Au cours de cet appel, un médecin régulateur spécialisé orientera aux urgences les patients dont l'état de santé le nécessitera. Dans le cas contraire, une prise en charge en dehors du circuit des urgences lui sera conseillé.

Le CHM tiendra informé le personnel ainsi que la population du fonctionnement de ses services, et notamment du service des urgences en fonction de l'évolution de la situation.

Contact Presse :

Centre Hospitalier de Mayotte - Service communication
Tel : 02 69 61 47 68 / mail : communication@chmayotte.fr
www.chmayotte.fr